

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 1^{er} décembre 2025 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTES: MESDAMES : GILBERTE POTVIN, GÉRALDINE CHRÉTIEN, JENNYFER RUEL ET
CATHERINE LAROCHELLE

MONSIEUR : ALBERT ROBICHAUD

EST ABSENTE : MADAME : DENISE DESMARAIS

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

236-12-2025 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025
4. Adoption des factures et des transferts budgétaires
5. Correspondance
6. Dons
7. Réception définitive rechargement de gravier Route Matalik en 2024
8. Décompte #1 du remplacement du ponceau du Rang 7 Sud
9. Octroi de contrat pour les études géotechniques 2026
10. Demande d'aide financière au programme PRACIM 2025-2028
11. Nomination maire/esse suppléant/te
12. Calendriers des séances 2026
13. Dépôt des Déclarations des intérêts pécuniaires
14. Dépôt des Listes des donateurs et des dépenses
15. Dépôt du Registre public des déclarations de marques d'hospitalité ou avantages reçus
16. Nominations des représentants municipaux (2) ainsi que des propriétaires (3) au Comité Consultatif d'Urbanisme
17. Appui au Club de Motoneige la Coulée Verte pour le remplacement d'un ponceau
18. Affaire nouvelle
19. Période de question
20. Levée de l'assemblée

237-12-2025 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 10 novembre 2025.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

238-12-2025 : ADOPTION DES FACTURES ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Catherine Larochelle et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

FACTURES PAYÉES		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Hydro-Québec	Éclairage, égout, salle, bureau, garage	1 365.34 \$
TOTAL		1 365.34 \$

FACTURES À PAYER		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
9441-0891 Québec inc.	2ième versement construction mini-putt moins retenues	41 238.65 \$
Amérik Innovation	Surveillance construction mini-putt	7 818.30 \$
Atelier Léopold Desrosiers	Signalisations	400.97 \$
Buopro	Copies mensuelles novembre	38.39 \$
Cain Lamarre	Dossier infraction coupe d'arbre	4 214.70 \$
Entreprise Michaud	Rechargement gravier Rang 8 et 2 Nord, libération retenue rechargement gravier route Matalik 2024	114 824.40 \$
Formulaires Ducharme	Bulletins de vote	2 146.58 \$
H2Lab	Eaux usées, analyse eau potable	2 206.96 \$
Lee Conciergerie	Entretien novembre	190.98 \$
Mécano RL	Réparation hydraulique gratté Western et adaptateur souffleuse	275.90 \$
MRC Matapédia	Téléphonie, informatique, google, publicité radio et carte élections, avis public regroupé rôle 2026, espace stockage serveur, boîtes La Matapédia pour remerciement bénévoles	1 239.33 \$
Organisme du Bassin Versant	Frais d'analyse et coordination Lac Indien	249.98 \$
Pièces d'auto DR	Courroie pour perceuse	47.87 \$
Pompes à eau Bouchard	Pièces pour compresseur à air	381.52 \$
Propulses Énergie	Diésel	5 589.15 \$
Remises provinciales et fédérales	nov-25	6 025.56 \$
Visa	Cadenas puits, envoi chèques par courrier recommandé Rang 2 Nord, publipostage journée de Noël, cadeaux, décoration et fourniture Noël, articles nettoyages, attrapes mouche	1 092.76 \$
TOTAL		187 982.00 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

Ainsi que les transferts budgétaires suivants :

DE	MONTANT	À	MONTANT
02-110-00-346 Congrès et frais de représentation	90\$	02-110-00-494 Association et abonnement	90\$
02-110-00-454 Services de formation	4267\$	02-130-00-142 Salaire adjointe administrative	4267\$

02-110-00-454 Services de formation	983\$	02-130-00-412 Services juridiques	2060\$
02-110-00-970 Subventions et dons élus	1000\$		
02-110-00-493 Réception	77\$		
02-130-00-419 Autres services professionnels	623\$	02-130-00-414 Administration et informatique	623\$
02-130-00-453 Services de génie	205\$	02-130-00-459 Contrat service photocopieur	106\$
		02-130-00-670 Fournitures de bureau	41\$
		02-130-00-726 Ameublement et équipement de bureau	58\$
02-140-00-242 FSS élection	8\$	02-140-00-252 CSST élection	8\$
02-140-00-141 Salaires élection	184\$	02-140-00-340 Publicité et information élection	184\$
02-701-20-522 Entretien centre communautaire	1625\$	02-140-00-670 Bulletin de vote	1625\$
02-701-20-522 Entretien centre communautaire	333\$	02-140-00-670-01 Fournitures élection	333\$
02-320-00-141 Salaires voirie été	4541\$	02-320-00-521 Entretien des chemins	42405\$
02-320-00-521-01 Creusage de fossés	22405\$		
02-320-00-521-03 Fauchage	8678\$		
02-330-00-643 Petits outils	4749\$		
02-701-20-522 Entretien centre communautaire	2032\$		
02-701-20-522 Entretien centre communautaire	1494\$	02-320-00-521-02 Nivelage de chemin	1494\$
02-320-00-526 Entretien équipement	173\$	02-320-00-525 Entretien véhicule	173\$
02-330-00-631 Essence et carburant	2403\$	02-320-00-631 Essence et carburant	2403\$
02-330-00-425 Assurance véhicules	62\$	02-330-00-252 CSST voirie hiver	62\$
02-330-00-525 Entretien véhicule	247\$	02-330-00-526 Entretien machinerie	247\$
02-701-20-522 Entretien centre communautaire	108\$	02-701-20-660 Articles de nettoyage	108\$

239-12-2025 : CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

240-12-2025: DONS

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement d'effectuer un don de \$30 chacun à la Fondation Action Santé de La Matapédia ainsi qu'à la Polyvalente Forimont.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

241-12-2025 : RÉCEPTION DÉFINITIVE RECHARGEMENT DE GRAVIER ROUTE MATALIK EN 2024

Considérant que les travaux de rechargement de gravier ont été effectués en 2024 par Les Entreprises Michaud et fils;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter la réception définitive concernant le rechargement de gravier de la route Matalik et de payer la facture au montant total de 6 224,17\$ taxes incluses.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

242-12-2025 : DÉCOMPTE #1 DU REMPLACEMENT DU PONCEAU DU RANG 7 SUD

Considérant que des travaux de remplacement de ponceau dans le Rang 7 Sud ont été effectués par Excavation de l'est;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Catherine Laroche et résolu unanimement d'accepter le décompte #1 du remplacement du ponceau du Rang 7 Sud et de payer la facture au montant total de 104 208.14\$ taxes incluses.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

243-12-2025 : OCTROI DE CONTRAT POUR LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES 2026

Considérant que la Municipalité a donné le mandat au Service de génie de la MRC de la Matapédia pour produire les plans et devis pour le remplacement des ponceaux dans les Rangs 4 et 8 Nord;

Considérant que des études géotechniques sont nécessaires pour produire les documents;

Considérant que la MRC de la Matapédia a procédé à un appel d'offres regroupé;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues, soit Englobe, Terrapex et Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup. Les prix obtenus pour l'ensemble des municipalités participantes sont les suivants :

1. Englobe : 97 413.14\$ taxes incluses
2. Terrapex: 102 539.88 \$ taxes incluses
3. Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup : 105 098.65\$ taxes incluses

Par conséquent, il est proposé par M. Albert Robichaud secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'octroyer le contrat des études géotechniques à Englobe au montant de 14 415.57\$ (taxes incluses) pour la portion de la municipalité d'Albertville.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

244-12-2025 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRACIM 2025-2028

Considérant que le sous-sol du bâtiment municipal n'est pas aménagé, n'a pas de système de chauffage adéquat et n'a aucun système de ventilation;

Considérant les problèmes d'humidité;

Considérant la désuétude des équipements sanitaires;

Considérant que la municipalité ne possède pas de lieu convenable pour les activités du milieu;

Considérant qu'il y a lieu de faire des améliorations au bâtiment municipal pour accueillir les citoyens ainsi que nos différents organismes;

Considérant que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Considérant que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Considérant que la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à faire le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRACIM 2025-2028 volet 1.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

245-12-2025 : NOMINATION MAIRE/ESSE SUPPLÉANT/TE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement que Mme Gilberte Potvin continue à remplir les fonctions de mairesse suppléante pendant l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les priviléges, droits et obligations s'y rattachant. Elle pourra également assister aux réunions de la Municipalité régionale de comté et voter en l'absence du maire, ceci pour une période d'un an.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

246-12-2025 : CALENDRIERS DES SÉANCES 2026

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune:

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h:

- | | |
|----------------|--------------|
| • 19 janvier | • 9 février |
| • 2 mars | • 13 avril |
| • 4 mai | • 1er juin |
| • 6 juillet | • 3 août |
| • 14 septembre | • 5 octobre |
| • 2 novembre | • 7 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

247-12-2025 : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale a reçu les sept (7) déclarations des intérêts pécuniaires

248-12-2025 : DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET DES DÉPENSES

La directrice générale a reçu les huit (8) formulaires de la Liste des donateurs et des dépenses des candidats qui se sont présentés aux élections.

249-12-2025 : DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGES REÇUS

La greffière-trésorière dépose le registre.

250-12-2025 : NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX (2) AINSI QUE DES PROPRIÉTAIRES (3) AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que 2 représentants municipaux doivent être nommés;

Considérant la reconduction de deux propriétaires;

Considérant qu'il nous manquait un membre et qu'un nouveau propriétaire s'est proposé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de :

1. Nommer Mme Gilberte Potvin au siège #1 et M. Albert Robichaud au siège # 3 comme représentantes municipales au Comité Consultatif d'Urbanisme
2. Reconduire M. Alain Blanchette au siège #2 et M. Clément Raymond au siège #5
3. De nommer M. Vincent Berger-Leblanc au siège #4

Vote pour : 5 Vote contre : 0

251-12-2025 : APPUI AU CLUB DE MOTONEIGE LA COULÉE VERTE POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU

Considérant que le Club de Motoneige de la Coulée Verte est un organisme important pour les activités récrétouristique et économique de notre municipalité ainsi que dans la Matapédia;

Considérant que le Club de Motoneige de la Coulée Verte a sous sa charge une grande distance d'entretien des pistes et même hors de la municipalité d'Albertville;

Considérant qu'il est essentiel que les pistes soient sécuritaires pour les usagers;

Considérant qu'un ponceau près de la Milnikek requiert un remplacement pour continuer à permettre l'accès à la Municipalité d'Albertville;

Considérant que l'accès à la municipalité d'Albertville est primordial pour l'approvisionnement et le repos des motoneigistes, tel que le Relais de motoneige, les services de proximité et le carburant;

Considérant que la sécurisation et le maintien de cet accès permet également à soutenir l'achalandage, accueillir des motoneigistes de partout au Québec et d'ailleurs qui peuvent planifier leur itinéraire tout en sachant que les sentiers seront sécuritaires;

Par conséquent, il est proposé par M. Albert Robichaud, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'appuyer la demande de financement dans le cadre du programme d'aide aux véhicules hors route (PAVHR) du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

Vote pour : 5 Vote contre : 0

252-12-2025: ENTENTE DE L'ENTRETIEN HIVERNAL DU RAND 4 SUD AVEC SÉBASTIEN PAQUET

ATTENDU que la municipalité d'Albertville ne procède pas au déneigement du Rang 4 Sud.

ATTENDU que M. Sébastien Paquet désire entretenir cette route à ses frais pour ses besoins.

ATTENDU que M. Paquet dégage la Municipalité de toute responsabilités.

ATTENDU que M. Paquet a fourni toutes les preuves d'assurances nécessaires.

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Laroche, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement :

1. D'entériner l'entente intervenue entre M. Sébastien Paquet et la municipalité d'Albertville l'autorisant à déneiger le Rang 4 Sud pour la période du 1^{er} au 31 décembre à ses frais et sous son entière responsabilité.
2. D'autoriser M. Martin Landry, Maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

253-12-2025 : AFFAIRE NOUVELLE

Aucune

254-12-2025 : PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

255-12-2025: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 20h25.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.